



Musique **Deezer** emprunte la voie légale

Alors que l'industrie du disque bataille, depuis des années, contre les effets dévastateurs sur ses ventes de certains usages issus des nouvelles technologies (téléchargement illégal, juke-box, MP3...), un nouvel acteur, Deezer, semble avoir réussi à la persuader que l'écoute gratuite de musique sur Internet n'est peut-être pas si dramatique pour leurs intérêts. En février 2007, deux associés, Jonathan Benassaya et Daniel Markely, essayent de convaincre les majors et les producteurs qu'une offre musicale légale peut détourner les internautes de l'écoute et du téléchargement illégaux, tout en leur apportant des revenus

complémentaires. Le site est lancé le 22 août. Dès le lendemain, Deezer annonce un accord avec la Sacem pour une rémunération des auteurs basée sur un pourcentage des recettes pub du site. Depuis, deux accords trouvés avec Sony BMG et la SPPF, le syndicat des producteurs indépendants, ont porté le catalogue à plus d'un million de titres. Si les discussions continuent avec les majors, le site peut déjà se prévaloir de près de 2,5 millions de visiteurs uniques par mois dans le monde. Il vient d'ailleurs de lancer une nouvelle version, en bêta test, depuis le week-end dernier. Une étoile est-elle née? **DM**